

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2026

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS
NUMÉRIQUES - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 33

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« de »

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel